

Légitimité linguistique des Français nationaux hors de France : le français de Suisse romande

André Thibault

Volume 26, Number 2, 1998

Représentation de la langue et légitimité linguistique : le français et
ses variétés nationales

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/603150ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/603150ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0710-0167 (print)

1705-4591 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Thibault, A. (1998). Légitimité linguistique des Français nationaux hors de France : le français de Suisse romande. *Revue québécoise de linguistique*, 26(2), 25–42. <https://doi.org/10.7202/603150ar>

LÉGITIMITÉ LINGUISTIQUE DES FRANÇAIS NATIONAUX HORS DE FRANCE : LE FRANÇAIS DE SUISSE ROMANDE

André Thibault
Université de Neuchâtel

1. Introduction

La question de la légitimité du français de Suisse romande appelle plusieurs réponses, selon le point de vue adopté. On doit tout d'abord se demander s'il est approprié de parler d'un français national de Suisse romande, uniforme d'un canton à l'autre et très clairement détaché du français des régions françaises limitrophes. La réponse à cette première question est, en partie, négative. Si certains particularismes linguistiques, les *statalismes*, sont communs à toute la Suisse romande et seulement à celle-ci, plusieurs sont limités à une seule région ou, au contraire, s'étendent au-delà des frontières nationales. Pour des raisons méthodologiques, nous définirons ici le français de Suisse romande comme la somme de tous les emplois attestés, à l'oral et à l'écrit, dans tous les cantons romands, indépendamment de leur extension géographique, et sans que cela implique, pour l'instant, l'existence d'un français national suisse romand dans la conscience des locuteurs. Cette définition est non différentielle, c'est-à-dire qu'elle considère cette variété de français dans sa totalité, qu'il y ait coïncidence ou non avec le français dit standard; dans le cadre de la problématique de la légitimité, toutefois, les français nationaux ne sont presque jamais perçus comme des systèmes entiers et cohérents, et leurs particularismes sont jugés indépendamment des structures linguistiques et sociales à l'intérieur desquelles ils fonctionnent. Comme cette étude a pour objet la perception de la langue et non la langue elle-même, elle traitera donc en fait de la légitimité de ce que les locuteurs perçoivent comme les «écarts» du français de Suisse romande par rapport au français normé. Une fois l'objet délimité, encore faut-il définir la problématique.

Qu'entend-on par «légitimité», et surtout, comment peut-on l'évaluer? Le problème peut être abordé d'un point de vue énonciatif : les particularismes ayant donné lieu à des discours favorables sont interprétables comme légitimes, et ceux ayant provoqué des discours hostiles peuvent être tenus pour non légitimes. Quant aux particularismes n'ayant donné lieu à aucun discours métalinguistique, mais dont la présence a été relevée régulièrement dans certains genres textuels, ils peuvent être considérés comme implicitement légitimes, à tout le moins pour les types de discours dans lesquels ils figurent. Il nous faut toutefois apporter ici une importante précision : cette légitimation n'engage que les énonciateurs des discours en question, et ne peut être étendue à la communauté linguistique dans son ensemble. Il n'existe aucun organisme en Suisse chargé de légiférer sur la langue. Le caractère légitime d'un emploi donné n'est donc jamais explicitement cautionné par un texte à caractère officiel, bien que la présence de cet emploi dans un texte officiel puisse équivaloir à une caution implicite. Le portrait obtenu par la juxtaposition des divers énoncés recueillis s'apparente à un «patchwork» dans lequel certaines teintes dominent mais où toutes les tendances s'expriment. La complexité de la question découle en outre de toute une série de facteurs dont la prise en compte est essentielle : s'agit-il d'évaluer la légitimité des particularités phonétiques, grammaticales, ou lexicales? Parmi celles-ci, lesquelles sont le plus visées par les jugements hostiles et pourquoi? Ces jugements s'appliquent-ils sans nuances à tous les registres ou tiennent-ils compte des diverses finalités communicatives de chaque type de discours rural, familial, didactique, littéraire, juridique, etc.? Qui tient ces discours et avec quelle intention? Nous allons tenter d'éclairer ici quelques facettes d'une situation qui se distingue par sa complexité, et ce, à travers le discours littéraire, le discours puriste, le discours régionaliste, une enquête sociolinguistique, quelques problèmes d'aménagement linguistique (la réforme de l'orthographe et la féminisation des titres), les citations métalinguistiques du *Dictionnaire suisse romand*, ainsi que la réception qu'a connue cet ouvrage dans la presse romande.

2. La scène littéraire¹

La question de la légitimité linguistique s'est d'abord posée aux écrivains, en particulier à ceux d'entre eux qui ont voulu, pour diverses raisons, introduire dans leur style des éléments non standard relevant du français local, provoquant ainsi des réactions de rejet sur la scène locale, mais aussi dans la capitale culturelle

¹ Sur cet aspect du problème, nous renvoyons à Meizoz 1996 et 1997, dont nous ne présentons ici qu'un court aperçu.

des Romands, c'est-à-dire Paris. Chacun d'entre eux a traité le problème à sa manière, selon ses conceptions esthétiques, mais aussi, à l'occasion, morales.

2.1 Jean-Jacques Rousseau

Le Genevois Jean-Jacques Rousseau a tiré parti de façon consciente des particularismes du français régional romand dans sa production littéraire, grâce à un procédé narratif astucieux : le recours au genre épistolaire, illustré dans *La Nouvelle Héloïse*. L'exigence d'authenticité lui permet d'introduire dans sa prose des usages normalement stigmatisés comme provinciaux. Il réplique à ceux qui voudraient le lui reprocher : «qu'aurait-on gagné à faire parler un Suisse comme un académicien?» (*La Nouvelle Héloïse*, cité dans Meizoz 1996 : 97). Il ne s'agit toutefois pas d'une tentative de légitimation sur le plan esthétique ou normatif, mais bien moral : pour Rousseau, ces emplois sont effectivement fautifs par rapport à une norme qu'il ne songe pas à remettre en question, mais dans le cadre de son système philosophique, ils reflètent les vertus de simplicité, de sincérité et d'honnêteté des provinciaux et des paysans face à des Parisiens qu'il juge sophistiqués, faux et décadents.

2.2 Rodolphe Töpffer

Chez Rodolphe Töpffer, au XIX^e siècle, l'usage d'un style influencé par la langue orale et populaire s'inscrit dans un cadre culturel et politique marqué par l'émergence d'un sentiment national helvétique qui s'est exprimé au siècle dernier non seulement dans la littérature, mais aussi dans les arts visuels. La motivation ici n'est plus d'ordre philosophique comme chez Rousseau, mais esthétique-nationaliste; l'authenticité n'est plus recherchée pour des raisons morales, mais stylistiques. Cela dit, Töpffer continue d'avoir recours à l'excuse du roman épistolaire pour intégrer ces particularismes à son style. L'indépendance d'esprit face à la France est d'ailleurs limitée : si les helvétistes du XIX^e siècle préconisent un art ancré dans la réalité nationale et refusent les références étrangères, la reconnaissance parisienne, lorsqu'elle se manifeste, est accueillie avec enthousiasme. C'est ainsi que Töpffer fut très flatté par un article louangeux que Sainte-Beuve lui consacra dans la *Revue des Deux Mondes* en 1841 (Meizoz 1996 : 99). Dans les éditions destinées au public français de son roman *Le Presbytère*, des notes explicitaient les emplois régionaux; on voit bien qu'il ne s'agit pas de nier l'existence ni l'importance du public français dans la réception de l'ouvrage, mais bien de lui faciliter l'accès à un style qui revendique fièrement sa différence.

2.3 Charles Ferdinand Ramuz

La problématique est encore différente chez C. F. Ramuz, écrivain de la première moitié du XX^e siècle, dont le style est influencé par la langue orale populaire du Pays de Vaud. Les tournures inspirées par l'usage régional et transposées à l'écrit par le travail de l'écrivain ne se réfugient plus dans les romans épistolaires ou dans les dialogues, mais traversent tout l'œuvre de Ramuz. Ce dernier voit en elles des manifestations du français «en plein air» (Meizoz 1996 : 106), par opposition à l'académisme qui régnait alors en maître dans les salons parisiens. Son style est rejeté par une bonne partie de la critique de l'époque, mais trouve peu à peu d'ardents défenseurs, dont le plus connu est Louis-Ferdinand Céline, qui pratique lui-même une langue révolutionnaire par l'usage qu'elle fait des ressources de l'oralité dans ses manifestations populaires et même argotiques. Ramuz trouvera d'autres défenseurs, mais pour des raisons qu'il ne contrôle pas toujours. Le romancier régionaliste Henri Pourrat l'admire pour des raisons thématiques (le roman paysan, le terroir) et éthiques (la pureté des mœurs rurales par opposition au parisianisme décadent), mais ne semble pas conscient du caractère innovateur de son style. Les écrivains d'allégeance communiste Henri Barbusse et Henry Poulaille voient en Ramuz une sorte de héros du prolétariat par son rejet d'une écriture considérée comme bourgeoise et ses tentatives de renouvellement stylistique à partir de la langue des travailleurs. Ce rapprochement est d'autant plus ironique que les idées politiques de Ramuz se situaient plutôt à l'autre extrémité du spectre idéologique. Enfin, Paul Claudel admire Ramuz pour des raisons esthétiques et littéraires; pour lui, le style de l'écrivain vaudois n'est pas un charabia comme l'ont prétendu certains, mais bien le résultat d'un travail réfléchi et innovateur. Il interviendra souvent pour prendre la défense de Ramuz dans le débat qui entourait alors sa production littéraire.

2.4 L'après-Ramuz

Si on peut dire que Ramuz a ouvert des portes, il serait faux de prétendre que tous l'ont suivi dans sa démarche. Les écrivains romands contemporains font un usage très varié des particularités linguistiques régionales. Certains d'entre eux affichent un purisme extrême et évitent consciemment le recours aux expressions régionales, tel Jacques Mercanton, qui alla même jusqu'à nier l'existence d'une littérature romande. Cela ne veut pas dire, du reste, que les régionalismes soient complètement absents de son œuvre — il est plusieurs fois cité dans le DSR — mais simplement qu'ils s'y trouvent par mégarde, et

non comme procédé stylistique conscient². D'autres, comme Maurice Chappaz et Corinna Bille, emploient de façon consciente des mots qui renvoient à des réalités locales, et de façon probablement inconsciente certains régionalismes rarement perçus comme tels. Jacques Chessex fait un emploi particulièrement impressionnant des régionalismes lexicaux dans son *Portrait des Vaudois*, dont le caractère baroque évoque la fantaisie et la richesse lexicale d'un Rabelais; dans ses autres romans, en revanche, ils sont beaucoup moins nombreux et ne fonctionnent pas comme «mots-objets». L'écriture d'Anne-Lise Grobéty représente une tentative consciente d'intégrer à la langue littéraire les ressources de la langue parlée, et son emploi des régionalismes est constant, mais ils ne figurent pas dans sa prose en tant que «mots-objets» comme chez d'autres écrivains, et ne renvoient pas nécessairement à des référents locaux; ils ne sont qu'un élément d'un style qui veut refléter l'oralité du discours, et leur caractère régional plutôt que simplement oral semble le plus souvent avoir échappé à la romancière.

En somme, on ne semble plus vraiment remettre en cause la légitimité des expressions régionales dans la langue littéraire, mais la situation est très variée selon les auteurs et les ouvrages; elle peut aller du rejet total à l'exploitation consciente et systématique, mais débouche parfois sur la simple banalisation.

3. Le discours puriste

La légitimité des particularités du français de Suisse romande, ou plutôt de certaines d'entre elles, est l'objet d'attaques sévères, et ce depuis longtemps déjà, de la part des tenants de ce que l'on pourrait appeler le discours puriste. La cible de leurs critiques varie d'ailleurs en fonction du contexte historique et social. Dans l'optique retenue ici, il est surtout intéressant de relever les énoncés faisant preuve d'une certaine tolérance envers la variation linguistique.

3.1 Les recueils de cacologies du XIX^e siècle

Le premier recueil de «barbarismes» de Suisse romande date de 1691 : il s'agit de l'*Essai des remarques particulières sur la langue française pour la ville de Genève*, rédigé par Poulain de la Barre, un Parisien converti au protestantisme et réfugié en Suisse, où il devint professeur de collège (Natsch 1927). À cette époque, les «fautes» genevoises incriminées ne s'opposent pas au français

2 Cf. le témoignage de son éditeur, Bertil Galland : «Régionalismes voulus? Pensez donc! Le Lausannois, derrière l'Européen, s'est abandonné par mégarde à une expression toute naturelle. L'éditeur relecteur que je fus n'y vit que du feu. L'œuvre n'en perdit pas une once de sa grandeur.» *Le Nouveau Quotidien*, 16 janvier 1998, p. 25.

parisien, mais plutôt à un usage idéal fixé par les grammairiens; comme Poulain de la Barre nous le confie dans sa préface, «pour les mauvais mots, & les autres fautes de langage, il y en a incomparablement plus à Paris qu'à Genève» (p. 6). La «faute» est d'abord perçue comme telle sur l'axe diastatique, et son caractère diatopique n'a qu'une importance secondaire. L'ouvrage de Poulain de la Barre n'aura pas de descendance directe, et il faut attendre le début du XIX^e siècle (à l'exception de quelques pages chez Merle d'Aubigné 1790) pour assister à l'émergence d'un genre dont la popularité allait se maintenir jusqu'au début du siècle suivant : les recueils de cacologies propres à chaque canton. E. Devey ouvre la marche en 1808 avec ses *Observations sur le langage du Pays de Vaud*. Il aura de nombreux successeurs : Dumaine 1810, Gaudy 1820 et 1827, Guillebert 1825 et 1829-1832, Peter 1828 et 1842, Humbert 1852, Callet 1861, Grangier 1864 et 1868, Bonhôte 1867, Dupertuis 1892. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, ces auteurs ne nient pas tous en bloc la légitimité des usages romands; leur attitude paraît parfois plus tolérante et nuancée que celle des censeurs du XX^e siècle. Cette citation de Gaudy (1820 : i-ii) exprime bien cet état d'esprit :

[...] si nos écrits, ainsi que nos discours soutenus, doivent être éminemment français, je ne prétends point engager mes compatriotes à bannir entièrement nos expressions locales de la conversation familière, et à se tenir, comme certaines personnes, roidement sur le qui vive, pour ne laisser échapper aucun terme genevois, aucune locution nationale. Notre idiome n'est pas dépourvu d'énergie; il renferme des mots remplis d'harmonie imitative, ainsi que plusieurs verbes qui n'ont point de correspondans en français, et qu'on ne pourrait remplacer que par des périphrases; [...] ce recueil sera donc, tout-à-la-fois, un conservateur de notre langage, et un guide qui pourra nous faire éviter des fautes, lorsque nous voudrons nous exprimer en bon français.

Les genevoisismes sont ici présentés comme légitimes dans la conversation familière, pour des raisons de spontanéité et d'expressivité. Le Neuchâtelois A. Guillebert trouve lui aussi plusieurs justifications à l'emploi des régionalismes dans l'usage familial (1825 : 77-79) :

[...] dans nombre de cas un Neuchâtelois ne doit pas parler comme un François, dans nombre d'autres il ne doit pas parler comme on écrit et surtout comme écrit un académicien. Nous avons des ustensiles de cuisine, des meubles de cave, et une foule d'autres choses qu'on n'a pas en France, ou qui n'y sont pas tout-à-fait les mêmes; il faut pourtant leur donner un nom, et tant que MM. les Lexicographes français n'auront pas fait une langue qui satisfasse aux besoins de tous les pays où l'on parle la leur, nous aurons fort raison de prendre et dans l'allemand, et dans le vieux français et dans

notre patois, les mots nécessaires à notre usage. Et même plusieurs de ceux que nous avons empruntés au patois, sont bien plus expressifs que les mots français qui y correspondent. [...] Presque tous les mots que nous avons inventés en Suisse, ont une utilité quelconque qui en pourroit légitimer l'emploi. [...] La plupart de nos idiotismes ont d'ailleurs une étymologie très-satisfaisante [...]. L'origine d'un assez grand nombre de nos idiotismes est très-relevée, remontant au latin et même au grec.

Les critères de légitimité évoqués par cet auteur se résument ainsi : 1° la possibilité de combler une lacune du français des dictionnaires; 2° l'expressivité; 3° l'utilité; 4° l'étymologie. L. Grangier, dans une note à sa préface (1864 : 8), montre aussi qu'il tient pour légitime les expressions qui n'ont pas d'équivalents exacts dans le français des dictionnaires :

Il va sans dire que sous le nom de barbarisme et de locution vicieuse, nous n'entendons parler que des expressions qui ont des équivalents exacts en français, et non de celles qui tiennent uniquement à nos mœurs, à nos coutumes, à notre industrie, et qu'aucun dictionnaire ne saurait remplacer. Si, dans le cours de cet ouvrage, il nous arrive de signaler ces dernières, c'est surtout dans le but de les expliquer aux étrangers.

Au XX^e siècle, W. Pierrehumbert est l'héritier et le continuateur de cette tendance, mais il la pousse à ses conséquences ultimes en publiant un ouvrage strictement descriptif, le *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse romand*, dans la préface duquel il déclare : «le provincialisme romand proprement dit est digne de toute estime : soit qu'il représente une chose qui nous est propre, une idée intraduisible en «bon français» sans d'ennuyeuses périphrases, soit qu'il offre à l'expression classique un synonyme familier et savoureux» (Pierrehumbert 1926 : 1). On peut considérer que la grande majorité des ouvrages lexicographiques sur le français régional de Suisse romande parus depuis les années soixante partagent ce point de vue, indépendamment de leur qualité intrinsèque³.

3.2 Les chroniqueurs de langue du XX^e siècle

Dans la première moitié du XX^e siècle, les cacologies cantonales disparaissent, et les chroniques de langue dans la presse et même à la radio occupent désormais le terrain; on pense à Philippe Godet, Jean Nicollier, Camille Dudan et Mgr Quartenoud (Skupien 1994 : 13). Certaines de ces chroniques sont publiées dans des recueils (Nicollier 1939, Dudan 1940 à 1948). Leur purisme

3 Cf. Hadacek 1983, Pidoux 1983 et 1984, Nicollier 1987 et 1990, Henry 1990 et 1992. Seul Arès 1994 professe une attitude extrêmement puriste à l'égard de ce qu'il appelle les «suissismes», attitude qui s'étend à l'occasion au référent lui-même (sous *fondue*, l'auteur déconseille de servir ce mets aux Français, leur estomac — plus délicat que celui des Suisses — risquant d'en souffrir...).

s'exerce surtout envers les néologismes du français général et les germanismes du français de Suisse romande; les premiers passent pour des symptômes de décadence, et les seconds sont perçus comme une menace grave pour l'identité romande. Les dialectalismes et les archaïsmes ne provoquent pas de réactions aussi exacerbées : d'une part, leur fréquence est plutôt basse dans la presse, cible favorite des observateurs de l'usage; d'autre part, le lien privilégié qu'ils entretiennent avec la vieille langue et avec le terroir semble leur conférer une sorte d'impunité. C'est ainsi que les numéraux cardinaux *septante*, *huitante* et *nonante* sont acceptés par C. Dudan (1943 : 48-49), qui est pourtant l'un des plus sévères commentateurs de son époque.

3.3 Les professionnels de l'écriture (journalistes et traducteurs)

De nos jours, on ne trouve plus guère de chroniques langagières d'orientation puriste dans la presse romande, mais ce genre se perpétue dans des bulletins et des fichiers publiés et distribués par des associations de traducteurs et de journalistes. Les plus connus sont le *Fichier français de Berne* et le bulletin *Défense du français*, édité par la section suisse de l'Union internationale des journalistes et de la presse de langue française. Si leurs principales cibles sont surtout les germanismes, les anglicismes, les néologismes, les réfections analogiques et les confusions entre vocables et tournures paronymiques, ces organismes rejettent aussi un bon nombre d'helvétismes de facture française, de même que les formes féminisées. Souvent mal documentés, ils condamnent facilement comme germanismes des emplois bien connus en France, tel *action* au sens de «campagne». Même les archaïsmes ne trouvent pas grâce à leurs yeux, comme le démontre ce commentaire du *Fichier français de Berne* sur les formes *ascender* et *ascendre* : «ces deux verbes n'existent plus aujourd'hui. La Suisse romande a conservé vivantes ces deux formes héritées du latin. Il vaut mieux en proscrire l'emploi.» Quant aux dialectalismes patents et aux mots désignant des réalités locales pour lesquelles il n'existe aucun équivalent dans le français des dictionnaires, le silence dont la plupart sont l'objet permet de supposer qu'ils sont probablement tolérés. Exceptionnellement, certains termes trouvent explicitement grâce à leurs yeux : «les numéraux cardinaux *septante*, *huitante*, *nonante* sont-ils corrects? — oui, mais ils ne sont utilisés que dans la Suisse romande, en Wallonie et au Canada [sic]» (*Fichier français de Berne*). Encore une fois, on constate certaines lacunes dans la documentation : ces mots sont extrêmement rares au Canada, à l'exception de quelques localités acadiennes de Nouvelle-Écosse. Par rapport aux cacologies du XIX^e siècle, les artisans de ces fichiers se distinguent par une attitude moins nuancée, qui ne ménage aucun espace de liberté à

l'expression de la variation diatopique; par rapport aux chroniqueurs de la première moitié du XX^e siècle, ils font preuve d'une intolérance plus grande, allant même jusqu'à rejeter les archaïsmes.

4. Le discours régionaliste

À l'opposé de cette attitude décriée par certains comme pédante et méprisante, on observe également en Suisse romande un discours que l'on pourrait qualifier de régionaliste, qui fait la part belle à l'accent du cru, aux mots du terroir et aux expressions dites «imaginees». Le représentant le plus célèbre en est *Le Quart d'heure vaudois* de P. Budry et S. Chevallier en 1942, une émission radiophonique humoristique qui fut diffusée du début des années quarante à la fin des années soixante, et dont l'immense succès dépassa largement les frontières du canton de Vaud, débordant jusque dans les régions françaises limitrophes. La légitimité du français régional vaudois dans ce discours à fonction ludique et identitaire s'impose d'elle-même⁴. Certains n'ont pas manqué de l'opposer au discours puriste : «Le vaudois, notre langue», c'est, de la part de Samuel Chevallier, la réplique doucement ironique à la rubrique «le français, notre langue», tenue avec beaucoup de distinction par le professeur Camille Dudan à la radio et dans la *Nouvelle Revue de Lausanne*. (M. Jaccard dans Bezençon et coll. 1976 : 67). Des ouvrages comme *En ça... en là!* (1975) et *Santé! conservation...* (1970) de A. Itten et R. Bastian, *Parlons vaudois* de J.-P. Cuendet (1991), ou *Notre autrefois* de M.-F. Schenk (1993), s'inscrivent dans cette tradition.

5. L'approche sociolinguistique

Une autre façon de jeter un éclairage sur le problème de la légitimité du français des Romands consiste à susciter un métadiscours chez les locuteurs; c'est la démarche adoptée récemment avec profit par un sociolinguiste vaudois, Pascal Singy. Sa thèse (1996) nous fournit de nombreux éléments sur la légitimité

4 «Plusieurs personnalités vaudoises se sont efforcées en effet à faire du régiolecte vaudois une forme locale du français à caractérisation cultivée. Parmi ces dernières, il faut évidemment citer, à côté du poète et chansonnier Gilles, Samuel Chevallier, maître d'œuvre de l'une des plus célèbres émissions jamais diffusées sur les ondes de la Radio Suisse romande. Intitulée *Le Quart d'heure vaudois*, cette émission s'est attachée durant plus de 27 ans à donner au public romand une image, pour l'essentiel, positive des Vaudois et de leur régiolecte. On relèvera cependant le caractère isolé de cette tentative de *promotion régiolectale*, en ce sens qu'aucun autre groupe de locuteurs résidant en Suisse romande ne peut se prévaloir d'avoir vu son régiolecte bénéficier d'un tel traitement.» (Singy 1996 : 14)

du français de Suisse romande. Les trois quarts des témoins interrogés (74 %) affirment aimer leur accent. Face à un parent s'exprimant avec l'accent vaudois, la plupart d'entre eux sont amusés (39,7 %) ou simplement indifférents (39,2 %). Ils considèrent la qualité du français parlé en Suisse romande comme moyenne (54,9 %) ou même bonne (33,8 %). Qui plus est, 85,4 % d'entre eux affirment que l'on peut très bien parler le français avec un fort accent vaudois; 75,4 % trouvent même que les Vaudois peuvent être fiers de leur parler. 65 % des répondants prétendent qu'un Romand se sent en situation d'égalité lorsqu'il parle avec un Français, et 54,6 % trouvent que les Vaudois parlent aussi bien que les Français. Le numéral cardinal *septante* est même considéré par 57,4 % des témoins comme plus correct que *soixante-dix*. Pour nommer le repas de midi, 46 % préfèrent *dîner*, mais 35,3 % considèrent *déjeuner* et *dîner* comme également corrects. En revanche, *serpillière* est jugé comme plus correct par 67 %, alors que *panosse* ne recueille que 9,2 % (cela dit, 23,2 % trouvent tout de même qu'ils sont tous les deux corrects). L'écart entre *tomber* et *déguiller* est encore plus grand. Les jugements sur la légitimité lexicale varient donc fortement d'un mot à l'autre.

Interrogés sur l'endroit où l'on parle le meilleur français dans le monde, ils répondent majoritairement «en France» (58,4 %), ou plus précisément «à Paris» (11,5 %); quant à l'accent tenu pour le plus raffiné, Paris recueille un tiers des suffrages (33 %), mais Genève, avec 11,8 %, obtient un score trois fois plus élevé que Lyon (3,9 %). Quant à l'accent jugé le moins sympathique — revers de la médaille — Paris est encore une fois largement en tête avec 36,9 %; l'accent bruxellois apparaît au second rang, avec 24,5 %; l'accent québécois ne recueille que 11,7 % des voix; Lausanne suit avec 6,4 %; enfin, l'accent marseillais n'est jugé antipathique que par 3,6 % des répondants. 69,1 % croient que les Français portent un jugement négatif sur la langue des Romands; néanmoins, 64,8 % nient avoir déjà essayé d'effacer leur accent en présence d'un Français. Interrogés sur l'inclusion de mots vaudois dans les dictionnaires d'usage courant, les témoins sont très divisés : si une majorité de 57,2 % s'y oppose, une forte minorité (40,7 %) se prononce en sa faveur. Trois personnes sur quatre considèrent toutefois que ce n'est pas le rôle de l'école d'enseigner ces mots.

Le portrait d'ensemble que nous offre cette étude est celui d'une communauté linguistique fière de sa langue, qui reconnaît à la France et plus précisément à Paris un certain leadership, sans toutefois considérer que sa compétence langagière est inférieure à celle des voisins français. En ce qui concerne la légitimité, on peut dire que celle du français vaudois à l'intérieur des frontières du canton de Vaud est très grande.

6. Quelques problèmes d'aménagement linguistique

La légitimité d'une variété nationale de français peut aussi être évaluée à la faveur de projets d'aménagement linguistique. Dans une telle situation, plusieurs possibilités se présentent : une communauté linguistique périphérique peut choisir de s'aligner inconditionnellement sur les décisions prises par le centre, sans même oser revendiquer un droit de parole; elle peut aussi insister pour se joindre aux décisions prises en commun; enfin, elle peut décider de faire cavalier seul, en s'inspirant librement des expériences d'autrui.

6.1 La réforme de l'orthographe

Rappelons les faits :

Le Conseil supérieur de la langue française (France) propose, en juin 1990, des rectifications orthographiques. La Belgique et le Québec sont étroitement associés aux travaux préparatoires. La Suisse reste à l'écart, faute d'organisme compétent [...] La Conférence des chefs des Départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin décide alors de mandater des spécialistes de la langue, réunis au sein du groupe Bally, et de charger cinq délégués, membres de ce groupe, d'assurer les contacts avec les organes équivalents dans les pays francophones. CIDP 1996 : 3

Ce petit psychodrame a eu au moins une vertu : il a forcé la Suisse romande à surmonter ses clivages et son cantonalisme pour s'unir et présenter un visage uni à l'étranger; de plus, il a mis en évidence le fait qu'en matière d'aménagement linguistique à l'échelle de la francophonie, les Suisses romands exigent d'être reconnus comme partenaires à part entière, et sont prêts à se donner les moyens politico-administratifs nécessaires pour assurer la légitimité de leur propre représentation.

6.2 La féminisation des titres

Alors qu'en matière de réforme orthographique les Romands n'ont fait que prendre le train en marche, dans le dossier de la féminisation des titres, il faut bien leur reconnaître, en revanche, une grande indépendance d'esprit. En 1991, un groupe de travail mandaté par le Bureau de l'égalité des droits entre hommes et femmes du Canton de Genève et le Bureau de la condition féminine du Canton du Jura publie le *Dictionnaire féminin-masculin des professions, des titres et des fonctions*. Inspirée dans une certaine mesure par l'expérience québécoise, mais également encouragée par le mouvement en faveur de la féminisation des titres qui secouait alors la Suisse alémanique et toute l'Europe

germanophone, cette initiative (qui marquait un divorce total avec la France, où les tentatives de féminisation avaient pitoyablement avorté) a été suivie par une bonne partie de la population, en particulier dans les milieux universitaires, politiques et journalistiques⁵. L'intérêt de ce phénomène dans le cadre d'une problématique de la légitimité est de révéler que, dans certains domaines à tout le moins, le français de Suisse romande peut apparaître à ses propres locuteurs comme une variété légitime qui n'a de comptes à rendre à personne.

7. Les citations métalinguistiques dans le *Dictionnaire suisse romand*

Le DSR compte, parmi les milliers de citations qui illustrent l'emploi des mots traités, un certain nombre de commentaires métalinguistiques qui peuvent eux aussi nous renseigner sur le caractère plus ou moins légitime des unités lexicales concernées. Nous avons relevé quelques énoncés neutres, puis quelques énoncés hostiles, mais surtout un bon nombre d'énoncés favorables aux romandismes. Ce ne sont d'ailleurs pas les mêmes mots qui s'attirent les critiques et les louanges.

7.1 Énoncés neutres

Certains énoncés se contentent de relever la différence d'emploi entre le mot de Suisse romande et le mot du français hexagonal, sans prendre parti pour l'un d'entre eux :

Le terme de «gymnase» utilisé dans une raison de commerce d'une entreprise sise à Genève pour désigner une salle de gymnastique prête à confusion, du moment qu'il est généralement compris par le public moyen suisse — ou même suisse romand — comme désignant un établissement d'enseignement du niveau secondaire.

Arrêt de la 1^{re} Cour civile du 30 octobre 1984,
dans *Recueil des Arrêts du Tribunal Fédéral suisse*, 110 I b, p. 398

Rappelons que nos voisins français appellent poussettes ce que nous baptisons pousse-pousse et landaus ou voitures d'enfants ce que nous appelons poussettes.

J'achète mieux, n° 147, novembre 1986

5 Sur ce phénomène, voir encore Thibault 1996 : 361-362. Pour un index des formes féminisées traitées dans le DSR, consulter cet ouvrage en page 801. On notera que l'avènement de ces formes n'est pas également apprécié de tous ; le DSR tente de rendre compte dans son choix de citations des résistances et des réactions diverses — tant négatives que positives — qu'elles ont suscitées. Cf. par ex. cette citation sous *cheffe* : «Mais est-ce une raison pour transgresser la grammaire ? Car les masculins se terminant par *f* font au féminin *ève* [...] d'où *chef/chève* [*sic*]. Choisissez entre ce caprin ridicule ou le masculin, mais de grâce épargnez-nous ce *cheffe* indigeste.» *Courrier des lecteurs, Le Nouveau Quotidien*, 17 janvier 1994, p. 4.

Il s'agissait de ressortir du trolleybus [...] avec un landau, une très grande poussette, si vous préférez, comme on dit chez nous.

Le Relais (La Sallaz, VD) n° 41, printemps 78, p. 9

Julie eut un sommeil très agité, quoiqu'elle ne mangeât rien à souper (ou à dîner — au choix des puristes!). J. Follonier, *La Sommelière*, 1971 : 53

7.2 Énoncés hostiles aux helvétismes

D'autres énoncés, en revanche, sont très hostiles à l'égard du mot traité. Dans les trois cas ci-dessous, il s'agit de germanismes :

Mais la loi reste la loi. Et si l'horrible mot «action» est toléré pour certains articles d'alimentation ou de consommation courante, il ne l'est pas lorsqu'il s'agit de vente au détail d'autres biens de consommation.

L'Express, 11 janvier 1978, p. 3

Légitime satisfaction pour les francophones : ici on parle de «promotions» et non plus d'«actions».

La Suisse, 1^{er} septembre 1993 [article sur l'implantation d'une grande chaîne de supermarchés suisse en France voisine].

La langue de Voltaire ne semble pas manquer d'alternative. Mais la Suisse, qui cultive décidément l'«alleingang», a choisi d'affubler son téléphone mobile du peu poétique sobriquet de NATEL — nom franchement «français fédéral» qui cache la contraction NAtional TELefon. Un comble pour un engin appelé à évoluer dans la catégorie internationale!

La Presse (Vevey), 3 septembre 1997, p. 3

Le prochain exemple est plus subtil. Il ne s'agit pas directement d'un commentaire hostile aux mots régionaux, mais bien d'une critique acerbe à l'adresse des «régionalistes» qui, dans le portrait caricatural — et guère plausible — qu'en fait cet auteur, refuseraient farouchement les équivalents standard des mots régionaux. Dans un étonnant retournement de situation, il nous présente son personnage comme un monstre d'intolérance, alors que ce sont plutôt les puristes qu'on a l'habitude de voir logés à cette enseigne :

Cependant, la plupart des enfants comprirent : farouchement régionaliste, Buénoud se sentait physiquement agressé par quiconque ne disait pas «septante», «huitante» et «nonante». Prononcer «quatre-vingts», et, pire encore, «soixante-dix» ou «quatre-vingt-dix», c'était à ses yeux faire preuve d'un snobisme inqualifiable, c'était insulter le pays [d'un instituteur qui vient de punir une nouvelle élève d'origine française pour son emploi des numéraux cardinaux standard].

É. Barilier, *Une Atlantide*, 1989 : 93

7.3 Énoncés favorables aux helvétismes

Les énoncés favorables concernent surtout des dialectalismes (*s'encoubler*) ou des archaïsmes (les numéraux cardinaux), parfois aussi l'accent, mais dans certains cas le mot objet d'un commentaire positif est une locution (*il n'y a pas le feu au lac*) ou un germanisme (*witz*) :

Sans parler de ceux qui veulent parler si vite qu'ils s'encoubent (oui, je sais, à la télé on dit : «butent») sur leurs mots... Beau gâchis! Celui qui a honte de ses origines est tout simplement un pauvre type.

Construire, 12 novembre 1997, p. 20

Il n'y en a point comme nous autres Lémaniques, au monde, pour dire, si possible avec le plus traînant accent vaudois, qu'il n'y a pas le feu au lac. Une telle expression ne saurait trouver sa pleine résonance sur aucun autre rivage lacustre, qui allie si naturellement la débonnaireté d'un lieu au caractère de ses habitants.

24 heures, 13 janvier 1998, p. 35.[Ici, bien sûr, une certaine ironie auto-référentielle est clairement perceptible.]

Mon accent s'est renforcé quand je suis parti pour Fribourg. J'étais fier d'être Jurassien. Il fallait que je le fasse entendre, que je montre mon étendard. [...] Mon épouse est Valaisanne. Elle dit encore «huitante», mais elle a déjà bien pris les intonations jurassiennes.

Construire, 2 août 1995, p. 24

Dire «septante, huitante et nonante», c'est parler français en ne reniant pas la langue de son pays. Ces trois mots viennent, faut-il le rappeler, du vieux français et se trouvent dans Le Larousse en aussi bonne place que «soixante-dix, quatre-vingt et quatre-vingt-dix».

Le Nouvel Illustré, courrier des lecteurs, 2 février 1977, p. 6

Permettez à un de vos lecteurs, pas chauvin pour un sou au demeurant, de s'étonner de la francomanie qui, depuis quelque temps, sévit sur nos ondes et à la télévision. En a-t-on entendu, lors des émissions rétrospectives de décembre dernier, de ces : «Durant l'année dix-neuf cent soixante-seize!». Nous étions, il y a quelques semaines, en l'an mille neuf cent septante-six, nous sommes aujourd'hui, en mille neuf cent septante-sept!

L'Illustré, courrier des lecteurs, 2 février 1977, p. 6

Entendu à la radio et à la TV aux derniers jours de 1977 (septante-sept) : — Bonne année soixante-dix-huit... — Rétrospective soixante-dix-sept... et bien d'autres quatre-vingt-treize. [...] La Romandie, c'est presque Paris à écouter ces bouches en cul de poule qui perdent jusqu'à leur propre identité.

Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais, 5 janvier 1978

On voit bien que la subjectivité de chacun [...] fait largement la valeur du witz (mot bien plus frappant dans sa brièveté que les périphrases en usage dans la langue française).
24 heures, 31 décembre 1984

8. La réception du *Dictionnaire suisse romand*

La réception du DSR dans la presse de Suisse romande nous permet aussi de recueillir des informations sur la légitimité des usages lexicaux romands. Contrairement à ce que nous avons escompté, l'ouvrage a connu un franc succès commercial et a été l'objet d'un grand nombre de comptes rendus dans la presse. Si l'on met de côté les articles qui se contentent de reprendre le contenu de la préface, de la quatrième de couverture et du dossier de presse pour se concentrer sur les contributions véritablement originales, on peut identifier deux types de commentaires : certains portent sur la légitimité du DSR en tant qu'expression authentique de la spécificité langagière des Romands, alors que d'autres concernent la légitimité du français de Suisse romande. Les premiers nous intéressent moins ici; on se contentera de signaler que les critiques ne regrettent jamais la présence de certains mots à la nomenclature (de ce point de vue, les germanismes s'en tirent très bien), mais bien plutôt leur absence : nous recevons chaque semaine des lettres de lecteurs déçus de ne pas avoir trouvé telle ou telle expression de leur enfance, ou même certains mots du registre populaire qui n'ont d'ailleurs parfois rien de spécifiquement romand. L'un des commentaires les plus surprenants que nous ayons relevé prétend que le mot *estacade* est employé à mauvais escient par l'administration de la ville de Neuchâtel, sous prétexte que cet emploi ne se trouve ni dans les dictionnaires français, ni dans le DSR!⁶ Nous n'avons bien sûr jamais prétendu à l'exhaustivité, mais le public n'est pas obligé de lire les introductions. Quant aux commentaires portant sur la légitimité linguistique, plusieurs d'entre eux affirment que le français de Suisse romande vaut bien le français académique; certains vont même jusqu'à prétendre que l'existence du DSR donne enfin ses lettres de noblesse au parler romand. Dans l'ensemble, le statut un peu magique de l'objet dictionnaire semble avoir influencé les jugements dans le sens d'une plus grande reconnaissance de la variété locale⁷; le grand nombre de citations littéraires a certainement joué un rôle important dans ce processus de légitimation, comme le

6 «Cet emploi d'«estacade» est-il un romandisme? En tout cas pas à en juger par le *Dictionnaire suisse romand* récemment publié par André Thibault et Pierre Knecht aux éditions Zoé : le mot «estacade» n'y figure simplement pas.» *L'Express*, Neuchâtel, 12 février 1998, p. 5.

7 ««Mis dans le dictionnaire», les mots que les Romands emploient tous les jours prennent un caractère de noblesse, suscitent un sentiment de fierté.» *Construire*, Zurich, 27 janvier 1998, p. 4.

signale Bertil Galland, ancien éditeur et figure de proue de l'intelligentsia romande, dans un article paru récemment :

Autre source majeure de ce dictionnaire, des écrivains comme Chappaz, Corinna Bille, Chessex ou Anne-Lise Grobéty [...] ont nourri la lexicographie de parfums, d'objets courants, d'expressions populaires recueillies dans leur écoute avide du monde qui les entourait. L'abondance des citations de ces poètes élève ce répertoire au rang d'une anthologie de l'enracinement. Aux antipodes du folklore, il s'agit là d'un processus de revigoration. La littérature a donné une légitimation rayonnante à notre parler quotidien.

B. Galland, *Le Nouveau Quotidien*, Lausanne, 16 janvier 1998, p. 25

9. Conclusion

Dans l'ensemble, et tout en tenant compte des restrictions exprimées dans l'introduction, on peut dire que le français de Suisse romande jouit d'une légitimité certaine, qui varie toutefois selon l'époque et le type de discours, la nature des particularités en cause (accent, mots, expressions), l'énonciateur et le contexte énonciatif. Le fait que la publication du DSR ait pu contribuer à consolider cette légitimité nous investit d'une lourde responsabilité, et nous espérons que la prochaine édition saura combler les attentes d'un public qui, loin de vouloir éliminer ses particularités lexicales, souhaite au contraire en voir le plus grand nombre dans les pages d'un dictionnaire où, pour la première fois, il peut s'amuser à contempler sa propre image.

Références

- ARÈS, Georges 1994 *Parler suisse, parler français. Guide pratique à l'usage des touristes, congressistes, professeurs invités, traducteurs, annonceurs, exportateurs et auteurs en tous genres*, Vevey, Éditions de l'Aire.
- BEZENÇON, Marcel et coll. 1976 *Le Quart d'heure vaudois*, Lausanne, Marguerat.
- BONHÔTE, J.-H. 1867 *Glossaire neuchâtelois*, Neuchâtel, S. Delachaux.
- BUDRY, Paul et Samuel CHEVALLIER 1942 *Le Quart d'heure vaudois*, Lausanne, Marguerat.
- Bureau de l'égalité des droits entre hommes et femmes de la République et Canton de Genève 1991 *Dictionnaire féminin-masculin des professions, des titres et des fonctions*, Genève, Éditions Métropolis.
- CALLET, P.-M. 1861 *Glossaire vaudois*, Lausanne. Réimpression 1979, Genève, Slatkine.
- CHESSEX, Jacques 1969 *Portrait des Vaudois*, Lausanne, Cahiers de la Renaissance vaudoise.

- CIDP Conférence intercantonale des chefs des Départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin 1996 *Les rectifications de l'orthographe du français. Principes, commentaires et liste des graphies rectifiées*, Neuchâtel, IRDP (Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques).
- CUENDET, Jean-Pierre 1991 *Parlons vaudois*, Chavannes-de-Bogis, Éditions Slatkine. *Défense du français*, Bulletin édité par la section suisse de l'Union internationale des journalistes et de la presse de langue française, Lausanne.
- DE PIETRO, Jean-François 1995 «Francophone ou Romand? Qualité de la langue et identité linguistique en situation minoritaire», dans ELOY, Jean-Michel et coll. *La qualité de la langue? Le cas du français*, Paris, Honoré Champion, p. 223-50.
- DEVELEY, Emmanuel 1808 *Observations sur le langage du Pays de Vaud*, Lausanne [paru pour la première fois en 1807 dans *Notices d'utilité publique, particulièrement destinées à faire connaître les travaux de la Société d'Émulation du Canton de Vaud*, Lausanne, t. II, p. 217-250].
- DSR : *Dictionnaire suisse romand. Particularités lexicales du français contemporain*, conçu et rédigé par André THIBAUT sous la direction de Pierre KNECHT avec la collaboration de Gisèle BOERI et Simone QUENET. 1997. Genève, Éditions Zoé.
- DUDAN, Camille 1940 *Le français, notre langue*, Chroniques données au micro de Radio-Lausanne, Bienne, Les Éditions du Chandelier. [Séries supplémentaires numérotées 1 et 2 en 1941, 3 en 1943, et 4 en 1945, chez le même éditeur].
- DUDAN, Camille 1948 *La paille et la poutre, ou les surprises du langage*, Lausanne, Payot.
- DUMAINE, A. H. L. 1810 *Cours complet de langue française, ou Nouvelle méthode pour apprendre à prononcer, à parler et à écrire correctement cette langue, mise à la portée de tout le monde*, Lausanne, François Grasset.
- DUPERTUIS, F. 1892 *Recueil des locutions vicieuses les plus usitées dans le canton de Vaud, recueillies et mises en ordre alphabétique, avec leur signification française*, Lausanne, Payot.
- Fichier français de Berne*, Berne (en cours d'élaboration depuis 1959). Fichier sur le bon usage, destiné aux traducteurs et aux rédacteurs. Organisme privé fondé en 1959.
- GAUDY, Jean-Amé 1820 *Glossaire genevois, ou recueil étymologique des termes dont se compose le dialecte de Genève, avec les principales locutions défectueuses en usage dans cette ville*, Genève. [Deuxième édition, corrigée et considérablement augmentée, 1827, Genève et Paris, Barbezat et Delarue].
- GRANGIER, L. 1864 *Glossaire fribourgeois, ou recueil des locutions vicieuses usitées dans le canton de Fribourg*, Fribourg, Imprimerie C. Clerc.
- GRANGIER, L. 1868 *Supplément au Glossaire fribourgeois*, Fribourg, L. Fragnière.
- GUILLEBERT, Alphonse 1825 *Le dialecte neuchâtelois. Dialogue entre Mr Patet et Mlle Raveur, sa cousine*, Neuchâtel, C.-H. Wolfrath.
- GUILLEBERT, Alphonse 1829-1832 *Fautes de langage corrigées, ou Dialogue entre Mr P. et Mlle R., précédé d'un dialogue entre le critique et l'auteur*, Neuchâtel, J. Gerster.
- HADACEK, Catherine 1983 *Le suisse romand tel qu'on le parle : lexique romand-français*, Lausanne, P.-M. Favre.

- HENRY, Pierre 1990 *Le parler jurassien. L'amour des mots*, t. 1, Porrentruy, Le Pays.
[Tome 2, 1992, chez le même éditeur]
- HUMBERT, Jean 1852 *Nouveau glossaire genevois*. Réimpression 1983, Genève, Slatkine.
- ITTEN, Albert et Roger BASTIAN. 1970. *Santé! Conservation...*, Lutry, Bastian.
- ITTEN, Albert et Roger BASTIAN. 1975. *En ça... en là!*, Lutry, Bastian.
- MEIZOZ, Jérôme 1996 «Le droit de “mal écrire”. Trois cas helvétiques (XVIII^e-XX^e siècle)», *Actes de la recherche en sciences sociales*, 111-112 : 92-109.
- MEIZOZ, Jérôme 1997 *Ramuz : un passager clandestin des Lettres françaises*, Genève, Éditions Zoé.
- MERLE D'AUBIGNÉ, Pierre 1790 *Elémens de Grammaire française*, Genève.
- NATSCH, Clara 1927 *Poulain de la Barres Bemerkungen zum Genfer Französisch*, Thèse de doctorat (Zürich, 1924), Chur, Buchdruckerei AG Bündner Tagblatt.
- NICOLLIER, Jean 1939 *Dans le parc aux huitres. Le français tel qu'on le massacre*, Lausanne, F. Roth.
- NICOLLIER, Alain 1987 *Dictionnaire encyclopédique suisse*, Genève, Éditions GVA.
- NICOLLIER, Alain 1990 *Dictionnaire des mots suisses de la langue française. Mille mots inconnus en France usités par les Suisses*, Genève, Éditions GVA.
- PETER, A. 1828 *Vocabulaire usuel de la langue française, contenant un choix de mots dont la connaissance est indispensable à ceux qui veulent parler et écrire avec élégance et facilité*, Genève, Barbezat et Delarue.
- PETER, A. 1842 *Corrigé de la nouvelle cacologie et de la phraséologie, ou dictionnaire des locutions vicieuses et des difficultés de la langue française [...]*, Genève et Paris, Hachette.
- PIDOUX, Edmond 1983 *Le langage des Romands*, [2^e éd. 1984] Lausanne, Ensemble.
- PIERREHUMBERT, William 1926 *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse romand*, Neuchâtel, Attinger [l'ouvrage est d'abord paru en fascicules, de 1921 à 1925].
- POULAIN DE LA BARRE, François 1691 *Essai des remarques particulières sur la Langue Française, pour la ville de Genève*, Genève.
- SCHENK, Marc-Fernand 1993 *Notre autrefois*, Neuchâtel, Éditions Mon Grenier.
- SINGY, Pascal 1996 *L'image du français en Suisse romande : une enquête sociolinguistique en Pays de Vaud*, Paris, L'Harmattan.
- SKUPIEN DEKENS, Carine 1994 *La bataille du français en Suisse romande durant l'entre-deux-guerres. Étude sur le purisme linguistique à partir des chroniques de langage de la presse romande*, mémoire de licence, Faculté des Lettres, Université de Neuchâtel.
- THIBAUT, André 1996 «Québécoisismes et helvétismes : éclairages réciproques», dans Thomas LAVOIE et coll., *Français du Canada — Français de France. Actes du quatrième Colloque international de Chicoutimi, Québec, du 21 au 24 septembre 1994*, Tübingen, Max Niemeyer (coll. Canadiana Romanica, n° 12), p. 333-376.